

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2022_29_09_11

☞..... Communauté d'agglomération du Boulonnais - Rapport annuel d'activités 2022 pour l'exercice 2021 - Communication.

Date de la convocation

▪ 23 septembre 2022

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, MARLOT Loïc, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, MM. JOLIE Pascal, SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, GUILLOU Elodie, M. SENEAL Yannick, Mmes ROUSSEAU Marie-José, HEMBERT Axelle, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine, M. FERNAGUT Joël.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BERNARD Sabine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
M. LEPRETRE Médéric	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme DAUSQUE Ludivine

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 POUR L'EXERCICE 2021 COMMUNICATION</p>

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Au cours de sa séance du 30 juin dernier, le Conseil Communautaire a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Ce document de la C.A.B. tenant lieu de rapport annuel d'activités, Monsieur le Maire le communique à l'Assemblée délibérante.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2022 pour l'exercice 2021 de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#